

Sujet : [INTERNET] Finalisation revue financière du projet

De : Xavier <dorna.xavier@gmail.com>

Date : 26/09/2023 13:47

Pour : pref-captage-pradellescabardes@aude.gouv.fr

Copie à : mairiepradellescabardes11@gmail.com, Julien Chiron <julien.chiron@gmx.com>

Ci-joint, le tableau des coûts du projet en version 2, revu et corrigé après l'observation des documents relatifs au captage Bayours. En effet, le chiffrage et les reports successifs des coûts relatifs à ce captage sont confus et entraînent des erreurs en cascade. Le paragraphe 5 ci-après est à corriger en conséquence :

5 LES ASPECTS FINANCIERS :

Les sources Pech 1, Pech 2 et Jean Delon: le coût de la procédure s'élève à **16 400 Euros HT** ; le coût de protection est de 12 250 € HT pour Pech 1 ; 10 000 € HT pour Pech 2 et de 16 750 € HT pour la mise en place des aménagements proposés de la RD87 située dans le PPR s'élève à **198 500 € HT**. A cela s'ajoute des coûts fonciers de 2 737 € (achat de parcelles + frais de notaire).

La source des Bayours : le coût de la procédure s'élève à **11 300 Euros HT** ; le coût des travaux de court à moyen terme s'échelonne de 26 000 à 40 000 € HT. Le coût des aménagements proposés s'élève au total à **91 000 € HT**.

A cela s'ajoute des coûts fonciers de **4592 €** (achat de parcelles + frais de notaire).

La source du Peyris : le coût de la procédure s'élève à **11 010 Euros HT** ; le coût des travaux de pro selon les solutions proposées : rénovation ou création d'un nouveau de **43 500 à 53 500 € HT**.

A cela s'ajoute des coûts fonciers de **1488 €** (achat de parcelles + frais de notaire).

A noter que l'instauration des servitudes ne génère pas de préjudice pouvant donner droit à indemnité.

Sur le tableau joint, apparaissent en vert et en négatif les erreurs au bénéfice du contribuable et en rouge à son détriment. Toutes les données figurant sur ce tableau sont extraites des tableaux de chiffrage de SOEMN :

- Bayours : <https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/25253/173749/file/SOEMN%20-%20Source%20des%20Bayours%20-%20Onglet%205%20Estimation%20des%20Co%C3%BBts.pdf>
- Peyris : <https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/25317/174206/file/SOEMN%20-%20Source%20du%20Peyris%20-%20Onglet%205%20Estimation%20des%20Co%C3%BBts.pdf>
- Pech1/2, Jean Delon : <https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/25324/174241/file/Onglet%205%20-%20Estimation%20des%20Co%C3%BBts%20captages%20Pech%20et%20Delon%20-%20Pradelles-Cabard%20-%20A8s.pdf>

Selon les libellés employés pour la sources Bayours sur les différents documents du DUP (voir

paragraphe 5 supra), le montant de 91000€ représente soit le seul aménagement du PPI soit, le montant global des prestations celle intéressant le PPI incluses. Le sous-total de 18500€ de l'aménagement du PPI du captage Bayours, à l'origine de ces erreurs successives, ne figure pas au tableau de SOEM. En considérant ce coût de 18500€ pour le PPI ainsi qu'un montant total pour le captage de Bayours de 91000€, l'erreur est déjà de 63%.

Total présenté pour Bayours 91.000 €		
A court terme ou	55800	35200 63,08 %
A moyen terme	69800	21200 30,37 %

Sur le tableau de SOEMN, le total de 91000€ n'est pas détaillé selon les 2 options à "court et moyen termes" présentées et, il ne correspond pas du tout à la somme des postes figurant sur ce même tableau <https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/25253/173749/file/SOEMN%20-%20Source%20des%20Bayours%20-%20Onglet%205%20Estimation%20des%20c%C3%BBts.pdf>.

Pour le captage Peyris apparaît une erreur au bénéfice du contribuable de 17 à 20% selon la solution envisagée :

Total présenté pour Peyris		
Total avec solution 1/ pour les aménagements du captage 43.500 €	54510	-11010 -25,20 %
Total avec solution 2/ pour les aménagements du captage 53.500 €	64510	-11010 -17,07 %

Pour les captages Pech1/2 et Jean Delon apparaît également une erreur au bénéfice du contribuable de 22% :

Total présenté pour Pech1/2 et Jean Delon		
Total coût des travaux captages + PPI 58.250 €	74650	-16400 -21,97 %

Si la somme de ces erreurs paraît négligeable sur les différents totaux, elles ne sont pas négliger sachant qu'elles définissent les budgets et qu'une estimation correcte intègre nécessairement une part d'aléas.

Total général proposé travaux captages + PPI	Coût selon détail	Total Erreur	Taux d'erreur
Avec Option 1 Pevris et court terme Bayours 91000+43500+58250=192750	184960	7790	4,21 %
Avec Option 1 Pevris et moyen terme Bayours 91000+43500+58250=192750	198960	-6210	-3,12 %
Avec Option 2 Pevris et court terme Bayours 91000+53500+58250=202750	194960	7790	4,00 %
Avec Option 2 Pevris et moyen terme Bayours 91000+53500+58250=202750	208960	-6210	-2,97 %

Total général travaux captages + PPI + RD87	Coût selon détail	Total Erreur	Taux d'erreur
Avec Option 1 Pevris et court terme Bayours 91000+43500+58250=192750	383460	7790	2,03 %
Avec Option 1 Pevris et moyen terme Bayours 91000+43500+58250=192750	397460	-6210	-1,56 %
Avec Option 2 Pevris et court terme Bayours 91000+53500+58250=202750	393460	7790	1,98 %
Avec Option 2 Pevris et moyen terme Bayours 91000+53500+58250=202750	407460	-6210	-1,52 %

Je me permets de corriger et de compléter à la fois au travers du présent mail mes écrits sur le cahier de doléance déposé en Mairie de Pradelles Cabardes et consécutifs au seul entretien avec le commissaire enquêteur. En premier lieu je tiens à m'exprimer sur le remarquable rendu détaillé et complet de l'hydrogéologue qui informe clairement de la nécessité de réhabiliter et d'aménager les captages.

Le rendu de l'hydrogéologue constitue au mot près le contenu technique de la proposition de SOEMN.

Concernant SOEMN, je ne veux préjuger de la compétence et des ardeurs au travail de ses employés que je respecte, ni m'immiscer dans les conditions d'attribution des marchés. Cependant, agissant en tant que Maître d'Oeuvre et futur exploitant et, en regard du constat financier du projet et des commentaires ci-dessous, plusieurs questions demeurent :

- Quelle est sa valeur ajoutée ?
- Quelle est la précision de chaque montant figurant sur les tableaux présentés ?
- De quelle façon sont compensées les erreurs ?
- Quelles sont les conséquences de ces erreurs sur la qualité technique des réalisations ?
- Qui contrôle et comment sont effectués ces contrôles ?

SOEMN n'est de toute évidence pas coutumier des revues de projets, ni rompu aux méthodes employées par la plupart en industrie visant à garantir et optimiser les projets tant d'un point de vue technique qu'économique.

Sur son site https://actu.fr/occitanie/carcassonne_11069/aude-le-syndicat-oriental-des-eaux-de-la-montagne-noire-encore-tres-fragile_49879583.html dresse un constat accablant encore récent pour SOEMN :

- *"Une fiabilité des comptes à améliorer. Très insuffisante, l'information financière ne respecte pas la réglementation », épingle la chambre des comptes qui souligne « qu'une comptabilité d'engagement est à mettre en place et les restes à réaliser doivent être fiabilisés et pris en compte ». Pour l'organisme de contrôle, le syndicat surestime ses charges, conduisant à des budgets insincères et à de faibles taux de réalisation."*

- *"Un fonctionnement à encadrer. Pour la chambre, l'organisation du SOEMN présente un défaut de coordination entre services techniques et administratifs, ayant pour conséquence des méthodes de gestion inadaptées. Du fait de **compétences internes insuffisantes**, la gestion de la commande publique est externalisée. Le recours récurrent au même prestataire pour la gestion des marchés publics entraîne une perte de maîtrise du syndicat ainsi que des **risques d'irrégularité et de performance médiocre**."*

Sur le site https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-07/OCJ2022-0001_ANO.pdf de la Cour des Comptes, se trouve un jugement tout aussi récent qui signale que :

- *"Le procureur financier près la chambre régionale des comptes a relevé une présomption de charge unique relative au paiement irrégulier d'indemnités de fonctions aux vice-présidents du syndicat oriental des eaux de la Montagne Noire (SOEMN) "*

L'ensemble des éléments repris par le présent mail montre clairement de manière globale les défauts de gestion de SOEMN ainsi qu'une difficulté notable, au constat des éléments erronés présentés par SOEMN pour le présent projet, à profiter de son "retour d'expérience" et donc à s'autocorriger sur tous les aspects d'un projet ; administratif, financier et technique.

En conclusion et en regard de l'intérêt des usagers et contribuables dont je fais partie :

- je ne m'oppose pas personnellement à l'attribution du présent marché à SOEMN, bien que je sache qu'il existe de meilleurs acteurs pour sa réalisation. Cependant, et de toute évidence, **un contrôle strict des éléments financiers** présentés par SOEMN doit être mis en œuvre ainsi qu'un **contrôle qualité des travaux à chaque étape importante de leurs réalisation ainsi qu'à réception** par la municipalité de Pradelles Cabardes,
- je suggère d'ores et déjà d'obtenir de la part de SOEMN une **estimation des répercussions à venir sur la facture des consommateurs d'eau** de Pradelles Cabardes, tant liées à la réalisation du présent projet qu'au mode d'exploitation et de gestion de SOEMN,
- je demeure de l'avis majoritaire **d'affecter la propriété des terrains sur lesquels sont situés ces captages à la commune de Pradelles Cabardes.**

Très cordialement,

Xavier Dorna

— Pièces jointes : —

Couts Projet Captages Pradelles(V2).pdf

124 Ko